



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 2 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 2 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, maire.

Présents : Danièle GADAIS, maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoint, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL, Guillaume NEAU, Régine POIRON

Absents excusés : Maxime BOSSARD a donné pouvoir à Adrien BEL
Cédric BUSSON a donné pouvoir à Pascal DABIN

Secrétaire de séance : **Valérie BOUCHAUD** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/04/2022.

Nombre de conseillers : En exercice : 14	Présents : 12	Votants : 14
--	---------------	--------------

1- Adoption du procès-verbal du CM du 21 mars 2022

Le compte rendu de la séance du CM du 21 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Délibération – Participation communale à la sortie des Aînés du 16 juin 2022

Le budget prévisionnel de la sortie des Aînés a été arrêté à 1 550,00 € avec une participation demandée à hauteur de 25 € par personne, soit 750 € sur la base de 30 personnes.

La date de sortie des Aînés a été arrêtée au jeudi 16 juin 2022.

Le lieu de sortie a été arrêté en Loire Atlantique : Passay et le Lac de Grandlieu.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 1 550,00 € :

- Transport car : 383,00 €
- Restaurant : 1 017,00 €
- Entrée à la maison du lac : 150,00 €

La contribution totale des participants s'élèverait à 750 € (30 participants à 25 €). Le coût restant à charge pour la commune serait de 800,00 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'acter ce budget prévisionnel.
- De fixer à 25 € le montant de la contribution par participant.
- D'autoriser Madame le Maire à percevoir au budget communal, les recettes correspondantes au compte budgétaire 758 « Produits divers de gestion courante ».

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3- Délibération – Tarifs concessions cimetièrè et columbarium

Les tarifs des concessions columbarium et celles du cimetière ont été votés pour la dernière fois par le conseil municipal le 15 février 2021.

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer aux tarifs actuels une augmentation moyenne de 1,6%.

Les nouveaux tarifs seront applicables, à compter du 1^{er} juin 2022 :

Tarifs	Actuels	Propositions 2022
<i>Tarifs concessions cimetièrè</i>		
15 ans	140 €	143 €
30 ans	266 €	271 €
50 ans	474 €	482 €
<i>Tarifs concessions columbarium</i>		
15 ans	536 €	545 €
30 ans	851 €	865€

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2022.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4- Délibération : Demande de subvention au département au titre des amendes de police (Pascal)

Conformément aux articles L. 2334-24 et L. 2334-25 du Code général des collectivités territoriales, le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est prélevé sur les recettes de l'État et réparti, chaque année, entre les communes, en vue de financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation routière.

En ce qui concerne la circulation routière, les opérations doivent concourir à l'amélioration des conditions générales de circulation et de la sécurité routière.

La commune souhaite améliorer les conditions générales de circulation routière et sécuriser davantage les plateaux ralentisseurs installés sur la commune en engageant les travaux suivants :

- Reprise des rampants sur ralentisseurs en traversée de bourg

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2334-24 et L.2334-25.

Vu le courrier du Conseil Départemental de la Loire-Atlantique en date du 21 février 2022, relatif à la répartition du produit des amendes de police 2021.

Considérant la nécessité d'aménager et de sécuriser la circulation routière sur la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'inscrire l'ensemble de ces travaux pour un coût total de 17 692,80 € TTC, au titre de la répartition des amendes de police 2021.
- D'autoriser Madame le Maire à déposer une demande auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour bénéficier de la subvention annuelle relative au produit des amendes de police.
- De mandater Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5- Urbanisme : DIA à l'ordre du jour. Etat des dossiers en cours.

5 DIA est à l'ordre du jour :

- DIA n° 044 159 22 A0007 – parcelle B 1055 – 8B rue d'Echichens
- DIA n° 044 159 22 A0008 – parcelles C 1166-1170-1630-1632 – 9 place des Marronniers
- DIA n° 044 159 22 A0009 – parcelle C 604 – La Hautière
- DIA n° 044 159 22 A0010 – parcelle B 1860 – 4 rue Beauregard
- DIA n° 044 159 22 A0011 – parcelles B 1631, 854, 857– 8 rue Sophie Trébuchet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation.

6- Point sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF :

- Rénovation de la Mairie :
 - o La commission est en attente du DCE qui sera remis prochainement par le Maitre d'œuvre. Dès réception, le conseil municipal se réunira le 16 mai pour le valider. Calendrier prévisionnel :
 - Marché publié courant mai-juin 2022
 - Dépouillement des offres des entreprises : fin juin 2022
 - Validation choix entreprises lors du conseil de juillet 2022
 - o La commission travaille également sur le plan de continuité des services, lorsque la mairie sera déplacée dans la salle annexe le temps des travaux.
- Subventions :
 - o En attente des retours des organismes concernant les subventions suivantes :
 - Fonds de soutien aux communes rurales
 - Programme Leader
 - o Réponse positive :
 - DETR
- Fibre optique :
 - o Déploiement en cours dans le bourg
 - o Vincent LHOPITAL est en lien avec Orange pour les problématiques constatées à la Hautière.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance Famille Aînés Vie Associative et Animation :

- Restaurant scolaire
 - o Publication du marché pour la fourniture des repas en liaison froide. Fin de consultation prévue le 23 mai à 12h00. Commission d'Appel d'Offres prévue le 1^{er} juin à 20h00.
 - o Projet d'une organisation de portes ouvertes du restaurant scolaire le 18 juin, en même temps que la fête de l'école. Réunion de travail prévue le 12 mai.
- Départ à la retraite d'un agent à venir
 - o Redéfinition, en vue d'un recrutement à l'été, du poste de responsable de l'accueil périscolaire et du poste d'ATSEM, occupés par Mme Anne HIVERT.
- Vie associative
 - o Reprise des manifestations festives organisées par le comité des fêtes : concours de palets, vide grenier, fête des vendanges ...

Monsieur Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission TUE :

- Bornage du 4 place de l'église : 2 passages du géomètre sont prévus
- Projet Métairie :
 - o Premier relevé topographique réalisé
 - o Bornage avec les riverains effectué le 2 mai. Pas de soucis rencontrés.
 - o Diagnostic de pollution des sols effectué par la Socotec. Opération réalisable.
- SOS Calvaires : l'association SOS Calvaires dont la mission est l'entretien et la rénovation des calvaires situés sur le domaine public de la commune a nettoyé celui de la Pétière. Rendu très satisfaisant.

7- Points divers

Madame le Maire rappelle que la matinée citoyenne et le concours des vins organisés le 23 avril ont rencontré un vif succès et tient à remercier chaleureusement tous les Fiacrais présents à ces deux animations. Habitants et élus étaient heureux de se retrouver lors de moments conviviaux.

Madame le Maire remercie les bénévoles Fiacrais qui ont, comme chaque année, procédé à l'entretien des calvaires.

Rappel des dates à venir :

- Jumelage : du 26 au 29 mai
- Sortie des Aînés : 16 juin
- Elections législatives : 12 et 19 juin
- Inauguration à la Métairie de l'aménagement du schéma vélo (10h) suivie d'un pot convivial (10h45) dans le parc du 4 place de l'Eglise : 18 juin

Prochain conseil municipal : le lundi 16 mai à 20h00 dont l'unique objet sera la validation du DCE dans le cadre de la rénovation de la mairie.

8- Questions orales

Pas de questions orales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45